



Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure

DECISION N° 2023-035

Le Président du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, confiant au Président les délégations relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 214 000 € ainsi que toute décision concernant les modifications de marchés qui n'entraînent pas une évolution du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Au terme d'une consultation lancée procédure adaptée,

Le Président du SDOMODE retient le classement des offres proposé et

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché d'« Acquisition de deux engins de manutention embarqués » (2023-SDOM-004) pour les lots 1 et 2 à la société TRANSMANUT dont le siège social est situé 2 Rue Joseph Cugnot 41350 VINEUIL

Article 2 : Le marché débute à compter de sa notification.

Article 3 : Le marché est à prix unitaires.

- L'acquisition s'élève à 53 430 € HT soit 64 116 € TTC pour le lot 1
- L'acquisition s'élève à 53 430 € HT soit 64 116 € TTC pour le lot 2

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits aux Budgets Primitifs 2023.

Fait à Bernay le 14/04/2023

Par délégation du Comité Syndical,

